

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Madame C.L.CHASTANIER et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, M.DALVERNY

Représentés : J.DADA (T.VIEILLOT), L.CHAZEL (CL.CHASTANIER)

Absent excusé: JF.PERRET

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M.GUERBER a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 21 juin 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de Madame Danielle DALVERNY, membre du Conseil Municipal de 2014 à 2016, décédée le 25 juin 2017.

Après cette minute de silence, il propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Rentrée scolaire 2017 demande de dérogation pour le retour à la semaine des 4 jours

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour tel que précisé ci-dessus.

**2017- 33 - LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 11 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 11 avril 2017 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 11 avril 2017 et ses délibérations.

2017- 34 – ORGANISATION MARCHE NOCTURNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité, pour les communes du territoire de la CCPU, d'organiser en collaboration avec l'Office du Tourisme d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole d'Uzès, un marché des producteurs durant la saison estivale. Cette collaboration fait l'objet d'une charte signée par la commune, l'Office du Tourisme et le Comité de promotion agricole. La date proposée pour cet été 2017 est le vendredi 11 août.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte d'organiser un marché nocturne sur la commune le vendredi 11 août et autorise le Maire à signer la charte correspondante et nomme comme référente Madame Claire Lise CHASTANIER.

**2017- 35 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE ANCIENNE
GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise le 23 mars 2017, de se porter acquéreur des locaux de l'ancienne gendarmerie afin d'y aménager un cabinet médical à l'étage et, au rez-de-chaussée un local technique pour la commune.

Afin de pouvoir entamer les démarches d'aménagement et dans l'attente d'être propriétaire du bâtiment, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Départemental, d'occupation temporaire des locaux. Les membres du Conseil Municipal, délibèrent et à l'unanimité : autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire des locaux.

2017- 36 – HAMEAU DE MALATAVERNE : ECHANGE DE TERRAIN

Afin de solutionner le problème d'accès à une propriété, les différents protagonistes ont finalement trouvé un accord. Cet accord est un échange entre trois propriétaires dont la commune. Une parcelle faisant partie du domaine public, il est nécessaire de lancer une enquête publique afin d'autoriser cet échange. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le lancement de cette enquête publique afin de pouvoir finaliser l'accord trouvé entre les différents intéressés.

2017- 37- LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : DECOUPAGE PARCELLE

Dans le cadre de l'acquisition des locaux de l'ancienne gendarmerie, il faut procéder au découpage de la parcelle qui sera attribuée à la commune. Le Conseil Départemental a fait une proposition de découpage que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2017-38 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Pompiers de Méjannes-le-clap, qui sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2017.

Entendu les propositions de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement le versement pour l'année 2017 de deux cents euros (200.00 €) à l'amicale des Pompiers de Méjannes-le-clap

2017-39 – ONF : AMENAGEMENT FORESTIER DE 2012 A 2031

En date du 5 juillet 2013, l'Office National des Forêts a présenté à la municipalité son programme d'aménagement forestier pour la période 2012/2031. Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité donne son accord sur le programme d'aménagement forestier 2012/2031.

2017-40- RENTREE SCOLAIRE 2017 : RETOUR A LA SEMAINE DES QUATRE JOURS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur demande conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation et le retour à la semaine des 4 jours. Au vu des soucis d'organisation, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité émet un avis favorable pour que soit effectuée la demande de dérogation pour le rétablissement de la semaine de 4 jours selon la proposition du Conseil d'école.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ECHANGE CONFINO COMMUNE

Le devis du géomètre, reprenant les dernières procédures à réaliser afin de finaliser cet échange, a été adressé aux deux parties qui prendront en charge ces frais à hauteur de 50 % chacune.

➤ SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse a décidé d'acquérir un camion frigorifique afin de permettre le stockage des carcasses des sangliers en attente de destruction. Cet équipement pourra être utilisé lors des manifestations publiques sous réserve de la mise en place d'une convention.

La mairie versera une subvention afin de soutenir cet achat à hauteur de 1000 € (mille euros).

➤ STEP DU HAMEAU D'AUDABIAC

Afin de pallier aux dysfonctionnements de la STEP et dans l'attente de travaux et d'aménagements de la part notamment des utilisateurs industriels permettant son bon fonctionnement, un nettoyage superficiel a été réalisé. Une seconde phase de travaux, un nettoyage des lagunes, sera fait dès que les conditions de sa réalisation seront réunies, notamment au niveau du recyclage des boues.

La séance est levée à 22 h 25.